

L'acheminement des correspondances adressées aux équipages de la division navale des Côtes occidentales d'Afrique sous le Second Empire

Laurent VEGLIO

CONFERENCE DU 27 SEPTEMBRE 2025

Progressivement constitué sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, le réseau des divisions navales, que la France entretient sur quasiment toutes les mers du globe, prend un essor particulier sous le Second Empire (fig. 1). Les fonctions de ces flottes de guerre sont tout autant politiques (assurer la présence du pavillon français outre-mer, disposer de capacités d'intervention en cas de menace) qu'économiques ou scientifiques par les rapports régulièrement adressés à Paris par leurs officiers.



*Figure 1 – Les principales divisions navales françaises dans les années 1860.
Ne sont pas représentées les stations locales propres aux différentes colonies.*

La Division des côtes occidentales d'Afrique, née en 1845 d'un accord franco-britannique originellement destiné à lutter contre la traite des esclaves, a pour port d'attache à partir du Second Empire l'Établissement français du Gabon (bientôt baptisé Libreville). Son champ d'action s'étend des îles du Cap-Vert au littoral de l'Angola, même si sa zone de prédilection se limite souvent au Golfe de Guinée. Elle est dissoute en tant que telle au début de l'année 1871, et rattachée à la division du Brésil et de la Plata pour former la toute nouvelle « Division de l'Atlantique Sud ».

La conférence a pour objectif d'expliquer quelles sont les modalités réglementaires et les voies maritimes d'acheminement des correspondances adressées aux personnels de la dizaine de bâtiments qui constituent cette flotte.

La voie d'Angleterre offre le service le plus régulier mais le plus coûteux : au départ de Liverpool, l'African Steam Ship Co assure un départ mensuel vers le Golfe de Guinée, le courrier destiné à la division navale étant alors déposé lors de l'escale de Fernando-Po, ou dans le port africain sous domination britannique où l'unité concernée fait relâche (fig. 2).



Figure 2 – Lettre postée à Négrepelisse le 19 mai 1863 et adressée à Léopold Fournier, enseigne de vaisseau à bord de l'avis à vapeur l'Étoile, le destinataire ayant indiqué à son correspondant lors d'un précédent courrier le lieu de station du bâtiment à ce moment-là : Lagos. Elle est affranchie pour un second échelon de poids selon le tarif en vigueur depuis le 1er janvier 1857 pour les parages africains desservis par paquebot britannique. Sur la part de l'affranchissement rétrocédée aux postes britanniques, Londres alloue un penny à l'office colonial de Lagos (indication en rouge).

Deux autres opportunités de desserte par paquebot-poste sont également présentées : la première, celle des Messageries Impériales, relie Bordeaux à Rio de Janeiro à partir de 1861 et fait escale au Cap-Vert puis directement à Dakar. Pour autant, cette ligne française ne permet pas de desservir le Golfe de Guinée, comme le rappellent les instructions régulièrement parues au Bulletin mensuel de l'Administration des postes [BM], et entretient même une confusion qui génère des erreurs de routage des correspondances. La seconde résulte d'un accord mettant à disposition des usagers français la liaison portugaise de l'Empresa Lusitana de Navegação por Vapor qui relie Lisbonne au golfe de Guinée. Annoncée par le BM n°10 du mois d'avril 1869, elle se révèle peu attractive du fait du mode d'affranchissement partiel obligatoire requis.

La voie du commerce et celle des bâtiments de l'État (fig. 3), au départ des ports de France, semble alors être la seule alternative pertinente à la voie anglaise, d'autant qu'elle permet d'appliquer la tarification qui résulte de la loi du 27 juin 1792, rappelée par l'article 215 de l'Instruction générale sur le service des postes de 1856 : celle d'une lettre territoriale, 25 centimes puis 20 à partir du 1er juillet 1854.



Figure 3 – Lettre postée à Brest le 29 août 1859 et acheminée par le transport militaire à voile La Caravane. Le navire quitte le port le lendemain et, après une escale au Sénégal, parvient à « Port-Gabon » le 26 octobre : son destinataire est un officier du navire amiral de la division La Danaé. Affranchissement excédentaire de 10 centimes.

La présentation de ces différentes voies d'acheminement maritime s'accompagne de la projection de plans de l'Établissement français du Gabon déposés aux Archives nationales d'Outre-mer d'Aix-en-Provence, de témoignages et de rapports d'officiers de marine, ainsi que de diverses circulaires du ministère de la Marine destinées à informer les gouverneurs de colonie et les commandants de division navale des moyens réguliers mis à leur disposition pour l'acheminement et la remise de leurs correspondances (bureau de poste du port d'attache de la flotte, vaguemestre du bâtiment concerné, agent embarqué à bord du paquebot).